

République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques



ARRÊTÉ DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

N° 106/2026

Objet : Délégation de fonction et de signature à Monsieur Peïo BOULIN, Conseiller délégué

Le Maire de BOUCAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-18 ;
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2026 ;
Vu l'arrêté n°097/2026 du 1^{er} avril 2026 portant délégation de fonction et de signature à Madame Béatrice ESCOURBIAT ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour la bonne administration de la Commune, de déléguer à Monsieur Peïo BOULIN les attributions relatives à aux Sports,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Peïo BOULIN en qualité de Conseiller délégué aux Sports.

Il assurera, en lien étroit avec Madame Béatrice ESCOURBIAT, Adjointe déléguée à la Culture, aux Sports et aux Associations, les affaires et actions relatives au suivi et à la mise en place de la politique en matière de Sports, en étant notamment l'interlocuteur privilégié des associations sportives du territoire.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à l'intéressé aux fins de signer tout acte ou document relatif au champ de compétence cité à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, notifié à l'intéressé, et transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

ARTICLE 4 : En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Pau (par dépôt sur place voie postale ou voie dématérialisée www.telerecours.fr) dans le délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Notifié le : 02/04/2026

BOUCAU, le 01/04/2026

Le Maire,

Monsieur Mathieu HORN

